



MAIRIE DE LONGVILLIERS
 ☎ 01.30.41.33.96
 Numéro édité par la
 Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

JUIN 2012

INTERCOMMUNALITÉ

Créée le 12 décembre 2003, l'intercommunalité de Plaines et Forêt d'Yveline (CCPFY) est composée de seize communes regroupant une population de 45 867 habitants dont les deux tiers sont dans la ville de Rambouillet.

Le schéma départemental de coopération intercommunale, élaboré dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 impose aux communes de se regrouper. La commune de Longvilliers rejoindra cette intercommunalité à partir du 1^{er} juillet 2012. Elle sera accompagnée des communes de Bonnelles, Bullion, Cernay la Ville, La Celle-les-Bordes et Rochefort-en-Yvelines.

L'intercommunalité de Plaines et forêts d'Yveline dépassera alors les 50 000 habitants.

Les compétences gérées sont :

Aménagement de l'espace communautaire	Déchets des ménages et assimilés
Développement économique	Action pour communes membres
Voies d'intérêt intercommunautaire	Assainissement non collectif
Environnement - Développement durable	Etudes
Culture - Sport	Aides aux personnes âgées et handicapées
Habitat - Logement	Electricité et réseaux communautaires

La commune versera une part fixe sur les compétences qu'elle délègue : la voirie intercommunautaire et l'aide aux personnes âgées.

Depuis janvier 2012, le Conseil communautaire, Présidé par Monsieur Jean-Frédéric POISSON a convié les Maires des futures communes entrantes à participer sans voix délibérative aux discussions des dossiers en cours.

Deux délégués seront désignés pour nous représenter au Conseil communautaire. Ceux-ci devront participer à trois commissions au sein de cette assemblée.



Ça va se passer à Longvilliers !

Samedi 23 juin à partir de 11h

Ce salon est organisé avec la collaboration des Associations du Comité des fêtes et des Amis des écoles de Longvilliers/Rochefort sur la place de l'église.

Soyez nombreux à nous rejoindre !

LA FÊTE DE LONGVILLIERS / FÊTE DES ÉCOLES

Samedi 23 juin 2012

La fête des écoles :

Le samedi 23 juin 2012, le spectacle de fin d'année des élèves des écoles de Rochefort et Longvilliers aura lieu **à partir de 14H30**. Celui-ci se déroulera sur la place de l'Église de Longvilliers. A partir de 14h00, le bar sera ouvert avec boissons, gâteaux et glaces. Une vente de tabliers adultes et enfants, réalisés avec leurs dessins, aura lieu. Venez nombreux applaudir les enfants et participer aux diverses animations de l'après midi.

La fête de Longvilliers

Après le spectacle des enfants, le Comité des Fêtes prend la relève. Des jeux en bois se trouveront sur la route de Rochefort pour les petits et les grands.

A partir de 19h00, **venez participer au repas champêtre, suivi d'un spectacle pyrotechnique. Ensuite, vous pourrez danser tout au long de la soirée sur les musiques du Disque Jockey.**

Venez nombreux, partager cette journée avec nous, passez une excellente bonne soirée !

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le trente mars 2012 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Marc ALLES, Maire.

Présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents excusés** : M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à M. GEORGE, Mme DUPONT Anne-Laure et M. Francis MAILLET. **Secrétaire** : M. Alain CRISTOFOLI. Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord sur :

1° Les Comptes Administratifs 2011 ainsi que les Comptes de Gestion du Receveur Municipal sont identiques. **En M14** Un excédent de fonctionnement cumulé de : 125 737.21 € Et un excédent d'investissement de : 116 276.45 € un état des restes à réaliser de 113 754.81€ en dépenses. **En M49** Un excédent d'exploitation de : 21 786.11 € et un excédent d'investissement de : 13 472.02 € et un état des restes à réaliser en dépense de 9 627.20 €.

2° Affectation des résultats : M14 (Budget commune) les résultats des comptes de gestion année 2011 sont inscrits dans le budget primitif 2012 comme suit un excédent de **fonctionnement** cumulé de 125 737.21 € et un excédent d'**investissement** de 116 276.45 € (art R001). Les restes à réaliser qui seront repris au BP 2012.

3° Affectation des résultats : M49 (Budget assainissement eau) les résultats des comptes de gestion année 2011 sont inscrits dans le budget primitif 2012 comme suit un excédent d'**exploitation** cumulé de 21 786.11 € et un excédent d'**investissement** de 13 472.02 €. Les restes à réaliser qui seront repris au BP 2012.

4° Le Budget Primitif 2012 :

M49 s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **d'exploitation** : 86 000 €
Dépenses / Recettes **d'investissement** : 100 500 €

M14 s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **de fonctionnement** : 425 300 €
Dépenses / Recettes **d'investissement** : 583 300 €

5° Taux d'imposition 2012 :

Le maintien des taux pour les 4 taxes, recettes pour la commune, pour l'année 2012 :

	2011	2012
Taxe d'habitation	9.98%	9.98%
Taxe Foncière (bâti)	5.40%	5.40%
Taxe Foncière (non bâti)	42.60%	42.60%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	16.01%	16.01%

6° Taxe sur le M3 d'eau consommée : passe à 1.50€.

7° Taxe de raccordement à l'assainissement : maintenue à 3000€.

8° Adopte la composition suivante des commissions thématiques du PNR.

- *Commission Agriculture, forêt* : Mme Olivia-Jane LACROIX
- *Commission Architecture, Urbanisme et Paysage* : M. Maurice CHANCLUD
- *Commission Biodiversité et environnement* : M. Pascal GEORGE
- *Commission Communication et Animation* : Mme Anne-Laure DUPONT
- *Commission Education à l'environnement et au territoire* : M. Alain CORDIER
- *Commission Patrimoine et culture* : M. Michel LECACHEUX
- *Commission Tourisme, liaisons douces, déplacements durables* : Mme Chantal LEFEVRE
- *Commission Développement économique et énergie* : M. Marc ALLES.

9° La constitution d'une servitude sous le chemin communal C17 (Grand Plessis) : Les tranchées d'épandage de l'assainissement au Grand Plessis sont communes à plusieurs habitations et passent sous le chemin communal C17. La vente séparée des maisons nécessite de régulariser avec un acte de servitude le passage de cette canalisation.

10° la demande de subvention exceptionnelle de l'Etat : pour la réalisation de l'extension du cimetière.

11° L'autorisation pour signature de la convention du cimetière intercommunal de Longvilliers et Rochefort en Yvelines.

12° L'autorisation de dépenses courantes pour l'organisation du salon du livre : Un salon du livre est organisé le jour de la fête des écoles et de la fête de Longvilliers. Pour régler les dépenses inhérentes à cette organisation (location de tentes, tables et chaises pour les exposants, création de panneaux et affiches publicitaires ainsi que le gardiennage).

13° L'intégration du point de comptage EDF du Grand Plessis au budget M14 de Longvilliers : Le SICSA avait à sa charge le règlement et l'entretien de l'électricité de cette ligne. Elle comprend l'éclairage de deux abris bus, le passage piéton ainsi que l'angle RD149 au Bouc Etourdi. Le SICSA est dissout depuis le 31 décembre 2011. Ce comptage ainsi que l'entretien de la ligne doivent être repris temporairement par la commune de Longvilliers jusqu'à la création des parkings.

14° L'autorisation de transfert de la voirie communale pour 4 194 mètres à la CCPFY : à 6 voix pour, une voix contre et une abstention. Elles deviennent alors des transcom et seront entretenues par la CCPFY.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention non retenues: La Farandole, La Croix Rouge Française.

Programme Triennal année 2011 réalisée en 2012 : M. LECACHEUX précise que la tranche optionnelle prévue devient tranche ferme (caniveau CC1 à Reculet et CC2 à Bouc Etourdi).

Plan Local d'Urbanisme : M. LECACHEUX souhaite un suivi du PLU. M. CHANCLUD donne un compte rendu des quatre réunions :

- 1^{ère} réunion : prise de contact et visite de la commune avec le bureau d'étude Gilson,
- 2^{ème} réunion : le porté à connaissance de la DDT,
- 3^{ème} réunion : porté à connaissance du PNR,
- 4^{ème} réunion : Diagnostics : socio-économiques, patrimoine paysage et démographiques.

Pour extrait en Mairie le 3 avril 2012

La séance est levée à 23h40.

ENTRETIEN DE NOS VOIRIES

La dernière partie des travaux du Plan triennal, prévue pour l'année 2011, est en cours de réalisation, pour s'achever, sauf mauvaises conditions météorologiques, pour la fin du mois de juin.

Comme par le passé, nos préoccupations, pour la détermination de ces travaux, ont été :

- la réparation de bordures, caniveaux, tampons d'avaloirs, et les dégâts de l'hiver (nids de poules, faïençage des revêtements, ...)
- la sécurité, par la mise en place de jardinières aux écluses réalisées l'an dernier au Petit-Plessis, à Reculet, au Bourg. Ces obstacles « en dur » sont de meilleurs gages de ralentissement pour les camions toujours pressés qui, hélas, empruntent ces routes en bravant les interdictions. Nous espérons ainsi avoir moins de panneaux, pliés, tordus, détruits, à remplacer.
- La pérennité de nos chaussées, en les épaulant par des caniveaux en béton qui canalisent les écoulements d'eaux (à Reculet et vers le Bouc Etourdi)
- La qualité des revêtements, avec la réalisation de tapis d'ECF (enrobées à froid) dans les hameaux de La Bête, le Bourg, et le Bouc Etourdi.

Tous les Longvillageois ont entendu parler de l'incendie volontaire provoqué par des « braqueurs professionnels », qui garaient leur véhicule au Bouc Etourdi dans la journée, et le reprenaient la nuit pour accomplir leurs forfaits.

Sentant qu'ils allaient bientôt être cernés par la Police, ils ont sciemment mis le feu à cette voiture, pour effacer toute trace ADN (c'est la méthode habituelle des braqueurs), et incendié 2 autres véhicules appartenant à des Longvillageois, qui se trouvaient en stationnement à proximité. Comme autres dommages « co-latéraux », il faut déplorer la clôture de la propriété voisine, et la route dont le revêtement est à refaire.

Les déclarations d'assurance ont été faites et l'expertise effectuée vendredi 8 juin.

Nous attendons l'accord écrit de la Compagnie d'assurance pour effectuer la réparation de la chaussée.

Enfin, Michel LECACHEUX, responsable de la commission « voirie » depuis plusieurs années, a donné sa démission, pour convenances personnelles, et demandé son remplacement à Monsieur le Maire et au Conseil municipal.

ÉTHYLOTEST OBLIGATOIRE, c'est pour bientôt

A partir du 1^{er} juillet, chaque conducteur devra posséder un éthylotest dans son véhicule (décret n° 2012-284 du 28 février 2012).

Tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, doit justifier de la possession d'un éthylotest, non usagé, disponible immédiatement.

Chaque conducteur ayant un doute sur son alcoolémie a la possibilité de se tester avant de prendre le volant.

L'obligation d'avoir un éthylotest dans son véhicule s'inscrit dans la lignée des actions de prévention, telles que la présence d'éthylotest anti-démarrage dans les cars de transports d'enfants (depuis 2009) ou la mise à disposition d'éthylotests dans les discothèques (depuis 2011).

Les éthylotests sont vendus en grande surface et dans les magasins d'accessoires auto. S'assurer que l'éthylotest acheté est un produit certifié "NF".

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES

Inscriptions aux écoles

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez en premier lieu vous rendre au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers (S.I.E), à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation, ainsi qu'un dossier pour l'école maternelle. Il est ensuite nécessaire de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école et d'apporter plusieurs documents.

Pour plus de renseignements, veuillez vous rendre sur le site des écoles de Rochefort et Longvilliers <http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique6>

Attention : L'inscription à l'école élémentaire des enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle **n'est pas** automatique. Il est nécessaire que vous fassiez les démarches afin d'inscrire votre enfant.

Inscription à la cantine et à l'étude

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude - service périscolaire assuré à l'école élémentaire de 16h30 à 18h00 - devront être remis auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles.

Garderie

L'association "L'hirondelle de Rochefort-Longvilliers" gère les garderies de l'école maternelle : matin et soir, et de l'école élémentaire : matin uniquement. Pour inscrire vos enfants, adressez-vous directement à l'école concernée.

Rappel des coordonnées

S.I.E. de la Mairie de Rochefort-en-Yvelines

Tél : 01.30.41.31.06

École Maternelle de Longvilliers

Route de Reculet 78730 Longvilliers

Tél : 01.30.41.37.07

École Élémentaire de Rochefort-en-Yvelines

2, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines

Tél : 01.30.41.31.83

Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au jeudi 5 juillet 2012 au soir.

La rentrée scolaire 2012-2013 des élèves aura lieu le mardi 4 septembre au matin.

ÉTÉ /LOISIRS/ENFANTS

Le Centre de Loisirs de Bullion accueille les enfants de maternelle et de primaire tout le mois de juillet de 7h30 à 9h00 et jusqu'à 19h00 du 20 août au 7 septembre sauf les samedis et dimanches.

Les enfants peuvent, jouer, lire, participer à toutes sortes d'activités collectives escalade, baignade, veillée et aussi ... ne rien faire. On n'oublie pas la sieste pour les petits, un temps calme pour les grands. Seul compte le bien-être des enfants.

Programme disponible au Centre de Loisirs et à la Mairie de Longvilliers :

149, rue de Guette 78830 BULLION

Tél : 01 30 41 94 39

clb.bullion@orange.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

le mardi de 14h00 à 17h00

le jeudi de 14h00 à 17h00

le samedi de 9h00 à 12h00

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros.



Pour plus de renseignements, adressez-vous à la mairie.

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : SUR RENDEZ-VOUS

Afin d'accroître l'efficacité du service public rendu pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de Saint Arnoult en Yvelines vous accueilleront uniquement sur rendez-vous. Cette réorganisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil de la Mairie et facilitera la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30 et les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8h30 à 11h30 matin. Contact : 01 30 88 25 30

➤ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 45 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

Déposez votre demande de passeport pour vos prochaines vacances dès à présent. N'attendez pas la dernière minute, vos vacances peuvent être compromises ! Attention : avant de réserver vos séjours, pensez à vérifier la date de validité de votre passeport. La plupart des pays exigent que ce dernier soit valable 6 mois après la date de retour.

RECENSEMENT

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

15 et 16 septembre 2012

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les **15 et 16 septembre 2012**.

Le thème : " **Les patrimoines cachés** ".

Longvilliers ouvrira à la visite l'Eglise Saint Pierre, le dimanche 16 septembre 2012 et présentera un diaporama sur le patrimoine de la commune.

Dès aujourd'hui, notez ce rendez-vous.

Le programme de ces journées sera donné dans le bulletin municipal de septembre.

MISSION LOCALE

La Mission Locale Intercommunale de Rambouillet déménage à la fin du mois de juin.

Prenez note dès maintenant de la nouvelle adresse:

19, rue de Clairefontaine - 78120 RAMBOUILLET

Les stations de bus les plus proches:

B Ligne Clairbois-Cutesson – Arrêt Uzès **A** Ligne Rouget de Lille-Groussay – Arrêt Alouette
Pour des informations en temps réel sur le déménagement et connaître les jours de fermeture pour cause de transfert, consultez la page spéciale sur le site <http://bit.ly/missionlocale> à la rubrique 'Actualité'.



SERVICE TRANSPORT ILE DE FRANCE (STIF)

Le site internet du STIF, est désormais www.vianavigo.com

Ce nouveau service réalisé par le STIF, permet à tous les franciliens et voyageurs occasionnels, d'organiser leur trajet en transport en commun, en regroupant les informations des 74 entreprises de transports d'Ile de France.

Le service Vianavigo se décline aussi sur Web mobile, sur application iPhone et Android.

CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE

Le troisième samedi de chaque mois. Inscription à la Mairie de St Arnoult en Yvelines.

Contact : 01 30 88 25 25 - 01 30 88 25 35

LE CONCILIATEUR

La conciliation est une bonne solution pour régler les problèmes de mitoyenneté, les conflits entre propriétaires et locataires, les querelles de voisinages, les nuisances diverses...

L'intervention du conciliateur est gratuite et sur rendez-vous.

Contact : 01 30 41 29 03

PÔLE SOCIAL Saint Arnoult en Yvelines

La CPAM ferme son antenne

Dès le 1^{er} juillet, les permanences de la CPAM du mardi et jeudi ne seront plus assurées.

Du côté de la direction de la CPAM, on confirme que « *c'est une érosion constante de la fréquentation des lieux qui est la cause de la fermeture de cette permanence. Saint Arnoult en Yvelines n'est pas la seule ville concernée. Sur les 27 antennes du département, neuf fermeront* ».

Cette fermeture sera effective au 1^{er} juillet. Pour autant, l'administration ne quitte pas totalement les lieux et assure déjà sa mission au travers d'un éventail de services aux assurés. Dès septembre 2012, sur simple appel au 3646 et en fonction de la demande, un conseiller aura la possibilité d'être présent le jeudi après-midi, une semaine sur deux. A ce numéro d'appel unique, des conseillers répondent déjà à toutes les demandes du lundi au vendredi de 8 h00 à 20 h00. Actuellement, 90% des 3000 appels quotidiens sont satisfaits par cette plateforme. Tous les renseignements sont également disponibles sur www.ameli.fr. Les courriers et les dossiers sont à adresser à CPAM, 78085 Yvelines Cedex 9.

Enfin, chaque assuré ayant fréquenté l'antenne de la CPAM lors des 12 derniers mois recevra un courrier précisant tous ces détails.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN JANVIER 2013



La Mairie de Longvilliers **recherche un agent recenseur** pour réaliser l'enquête qui se déroulera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013

Contactez la Mairie de Longvilliers
Tél : 01 30 41 33 96
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

EMPLOI SAINT ARNOULT EN YVELINES AIDE AUX DEVOIRS

La ville recherche des enseignants et étudiants pour assurer l'aide aux devoirs à la rentrée 2012.
Contact : Ressources humaines au 01 30 88 25 36 ou rh@say78.fr

RECRUTEMENT SPEED JOBBING

Lundi 25 juin à la salle des Remparts de Saint Arnoult en Yvelines de 14 h 00 à 16 h 00 le CCAS organise un Speed Jobbing (session de recrutement) avec Adia.
Ouvert à tous. Se munir d'un C.V.

JOBS D'ÉTÉ

Le Conseil Général des Yvelines recrute des étudiants (permis de conduire exigé) pour effectuer des visites de convivialité au domicile des personnes âgées isolées et analyser les situations à risque.

Où postuler? C.V + lettre de motivation à:
Yvelines-Etudiants-Seniors@Yvelines.fr

Il propose aussi des jobs et stages via Facebook onglet recrutement C G 78:
www.facebook.com/Yvelines.78

Les sites des villes et communes avoisinantes offrent aussi des emplois temporaires.

Une bourse de 2000 Euros contre une mention Très Bien au BAC
(voir condition) www.yvelines.fr/go/29



GROUPEMENT DES YVELINES **OPÉRATION** **TRANQUILLITÉ VACANCES**

Pour la sécurité de votre domicile, de votre commerce, de votre entreprise...

Comme en 2011 dans le cadre de leurs patrouilles, les gendarmes peuvent assurer des passages fréquents et surveiller vos biens durant votre absence.

Pour bénéficier de ce service, **PRESENTEZ-VOUS au moins 48 heures avant votre départ** à votre Brigade de Gendarmerie de Saint Arnoult en Yvelines (Tél : 01 61 08 32 30) et remplissez une demande individuelle.

Plus de renseignements sur le site officiel :

<http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie>

BONNES VACANCES!!!

DANGER : CHENILLES **PROCESSIONNAIRES !**

Il existe plusieurs espèces de chenilles, dites processionnaires, hôtes principalement du pin et du chêne. On remarque leur présence par leur nid, sorte de forme oblongue qu'elles tissent sur les branches des arbres et dans lequel elles vivent. Quand elles en sortent c'est sous forme d'une longue procession - d'où leur nom- pour changer de site ou se métamorphoser sous terre. Elles sont extrêmement urticantes, aussi est-il impératif d'éviter tout contact avec elles ou leurs déjections, sous peine d'allergies graves pouvant aller jusqu'à l'œdème et affecter tant les humains que les animaux domestiques. Un moyen de lutte consiste à prélever le nid à l'aide d'un échenilloir, (sorte de sécateur placé au bout d'une perche) en prenant toutes précautions pour ne rien recevoir sur soi et surtout dans les yeux (masque) et à le brûler. Elles ont heureusement leurs ennemis naturels, oiseaux, insectes et même un champignon le *Cordyceps militaris* qui parasite les chrysalides enterrées.

INSECTES / GUÊPES **FRELONS / ABEILLES**

Pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes, frelons et pour l'enlèvement gratuit des essaims d'abeilles, il faut s'adresser à des intervenants privés.

Nous tenons à votre disposition une liste avec les coordonnées des apiculteurs et destructeurs d'insectes en Mairie.

LA CANICULE et nous...



Je mange
normalement
(fruits, légumes,
pain, soupe...).



Je donne
de mes nouvelles
à mon entourage.

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je me protège du soleil.

Personnes isolées, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

Tél : 01 30 41 33 96

COMMUNICATION ACNAB
(AGIR CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES À BONNELLES ET SA RÉGION)

Le 16 avril, le Conseil d'État a rendu une ordonnance sur le référé en annulation de l'arrêté de Nathalie Kosciusko-Morizet du 15 novembre 2011, référé déposé par un collectif d'associations et des communes du nord francilien.

Pour rappel, Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre des transports, signe le 15 novembre 2011 un arrêté portant modification des trajectoires d'atterrissage des avions à destination d'Orly par vent d'est. Cet arrêté suit logiquement sa démarche destinée à, soit disant, relever l'altitude des avions, mais également à les éloigner de sa circonscription (4ème de l'Essonne). L'effet est un doublement des vols au dessus de nos têtes. Cet arrêté a donc été signé et publié au journal officiel le 15 novembre et mis en application le... 17 novembre 2011, soit 2 jours plus tard. C'est une durée de mise en application extrêmement courte, ce qui est particulièrement rare dans ce genre de dossier.

Le Conseil d'État, contre l'avis du rapporteur public - ce qui n'est quasiment jamais arrivé - et malgré le fait qu'il reconnaisse de sérieux doutes quant à la légalité de l'arrêté et le respect des procédures de consultation, a décidé de ne pas suspendre cet arrêté. La plus haute juridiction administrative justifie sa position par le fait qu'une telle décision pourrait nuire à la sécurité des passagers. La DGAC (direction générale de l'aviation civile) aurait argumenté qu'il faudrait 24 mois pour revenir en arrière, à la situation du 14 novembre 2011!

Comment peut-on prétendre qu'il faut 2 ans pour défaire ce qui a - officiellement - pris 2 jours pour être mis en œuvre ? Et pourquoi faudrait-il 2 ans pour revenir à une situation pas si vieille que ça? Après tout, les plans de vols et les procédures d'atterrissage en vigueur il y a seulement 7 mois doivent pouvoir être appliquées de nouveau, non ?

Alors, soit la DGAC a menti en disant qu'il faudrait 2 ans pour revenir en arrière parce qu'elle n'en a pas envie, soit elle a préparé la mise en œuvre des modifications de trajectoire depuis 2009, alors que la procédure de consultation n'était pas encore achevée, ou même les deux. Dans un cas comme dans l'autre, il semble bien que l'intérêt général n'ait pas été le but recherché par la DGAC ni par l'ancienne ministre des transports.

Pendant ce temps, NKM, en campagne pour la quatrième circonscription de l'Essonne, continue de prétendre que le fait de relever les altitudes de 300 mètres a permis de réduire le bruit perçu de 50 %. D'une part le relèvement de l'altitude n'est pas valable pour toutes les populations survolées (l'altitude avant et après modification est identique pour les habitants de Limours et des autres communes plus proches d'Orly), d'autre part ce relèvement permet de réduire de 50 % l'énergie acoustique. Pour ce qui est du bruit perçu, la différence est à peine perceptible.

Les associations d'Orly et de Roissy, ainsi que de nombreuses communes et communautés de communes, attendent les jugements des recours (jugements sur le fond) qui devraient permettre de "casser" cet arrêté.

En effet, même s'il n'a pas porté ses fruits dans un premier temps, le jugement du référé a montré que l'arrêté et la procédure de consultation ne sont pas légaux. Cela peut être un signal envoyé à la DGAC lui indiquant de revoir sa copie rapidement et de se préparer à modifier à nouveau les plans et procédures d'atterrissage. Ces recours seront jugés ultérieurement, à une date inconnue, le Conseil d'État étant seul décideur sur la date de jugement des recours et référé qui lui sont présentés.

Pour plus d'information et adhérer à l'ACNAB: <http://acnab.org>

COMITE DES FÊTES ROCHEFORT-LONGVILLIERS **CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS**



Date à retenir :

- Samedi 23 juin : La fête de Longvilliers, place de l'église.
- Dimanche 2 septembre, la fête de la Saint Gilles :
 - concours de pêche, au trou de Rochefort-en-Yvelines,
 - concours de pétanque, à côté du terrain de tennis de Rochefort-en-Yvelines,
 - marché artisanal, place des Halles.
- Dimanche 30 septembre : 2^{ème} vide grenier à Longvilliers réalisé pour la première fois en septembre
- Dimanche 25 Novembre : Loto de la Ste Catherine à la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines.

BIBLIOTHÈQUE



La Société historique de Rochefort / Longvilliers organise
une exposition photographique du 16 au 30 juin :

Mariages à Rochefort et Longvilliers, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

LE PRIX du ROMAN de Rochefort : la liste est disponible à la bibliothèque, rejoignez le jury.
Pour le mois d'août, la bibliothèque sera ouverte les samedis 4, 11 et 25 Août 2012.

UNION ROCHEFORT / LONGVILLIERS



CULTURE & DECOUVERTES...

Jeudi 21 juin - En matinée, le quartier Montmartre de la place des Abbesses au Sacré-coeur, promenade villageoise et artistique dans les lieux mythiques ou méconnus de l'ancien village
L'après-midi, Le Musée de l'Erotisme (pour adultes avertis) : art sacré, art contemporain, art populaire, maisons closes...

Informations et inscriptions auprès de Michel Moulin : 01 30 47 58 44 / 06 62 33 05 47
famou78@hotmail.com

AUDITION/SPECTACLE DE FIN DE SAISON

Dimanche 24 juin 2012 à 15h30, salle des fêtes de Rochefort.....un après-midi d'émotion, de rires, de fantaisie, de plaisir! avec les enfants des activités musicales, de la poésie, du théâtre.... avec les Baladins et les comédiens de l'Union, les meilleures saynètes de la "soirée cabaret" du 21 janvier...
Entrée libre, venez nombreux !!!

Pot de l'amitié à l'issue du spectacle puis "Barbecue party" pour celles et ceux qui veulent prolonger la fête... l'UNION dispose tables, chaises, couverts, fournit la boisson et entretient....la flamme, les participants viennent avec leur bonne humeur et aussi les mets et ingrédients qu'ils souhaitent faire cuire et déguster.

Informations auprès de unionrl@free.fr

FORUM DE L'UNION - Samedi 08 septembre 2012 de 10h à 18h...

Salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines

Informations auprès de unionrl@free.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES NUISANCES DU 15 MAI 2012



Le Maire de la Commune de LONGVILLIERS ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2(2°) et L2214-4 et L2215-7, et le code pénal, notamment son article R610-5 et R623-2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le précédent arrêté du 20 octobre 2008 est abrogé à dater de ce jour.

ARTICLE 2 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas sources de gêne pour le voisinage.

ARTICLE 4 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

ARTICLE 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 6 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin est interdit.

ARTICLE 7 : M. Le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchèteries de Saint Arnoult en
Yvelines et Bonnelles.**